



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

S/16058
21 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

OCT 21 1983

~~UN/SA 16058~~

LETTRE DATEE DU 18 OCTOBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU
HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le texte de la communication envoyée par le Ministre des relations extérieures du Honduras au Ministre des relations extérieures du Nicaragua; dans cette communication, mon gouvernement rejette une fois de plus les accusations sans fondement du régime nicaraguayen au sujet du lien qui existerait entre la force aérienne hondurienne et les activités des contrerévolutionnaires qui luttent dans ce pays voisin. La communication en question est ainsi libellée :

"Communication No 476 DA, Tegucigalpa, D.C. 11 octobre 1983,
Mme Nora Astorga, ministre des relations extérieures, Managua, Nicaragua.
Madame le Ministre : j'ai l'honneur de me référer au télex DAJ-No 161 que vous avez adressé à notre Chancellerie, le 6 octobre dernier, et dans lequel vous renouveliez les accusations déjà formulées contre notre gouvernement dans le télex DAJ-No 157 du même jour. Le Gouvernement hondurien se voit une fois de plus dans l'obligation de rejeter énergiquement les accusations selon lesquelles le bimoteur qui aurait été abattu en territoire nicaraguayen le 3 octobre dernier aurait décollé d'une base aérienne située en territoire hondurien. Notre gouvernement rejette également vos affirmations impudentes et calomnieuses selon lesquelles les installations de la force aérienne hondurienne seraient utilisées pour l'entraînement et la formation de soit-disant "pilotes somozistes" ainsi que pour les travaux d'entretien et de réparation d'avions fournis par la CIA; nous nous élevons également contre l'accusation selon laquelle des personnalités honduriennes participeraient à des activités "contrerévolutionnaires" menées contre votre pays. Le Gouvernement hondurien note avec regret qu'à mesure que s'aggrave le conflit interne qui éprouve le peuple nicaraguayen, votre gouvernement cherchant à restreindre le rôle pacificateur du Groupe de Contadora persiste à internationaliser le conflit et à envenimer la crise de l'Amérique centrale par des menaces et des actes d'agression - le Gouvernement hondurien continue d'espérer, nonobstant la campagne systématique et agressive que votre

gouvernement orchestre contre lui, que le Gouvernement nicaraguayen réorientera sa politique extérieure dans la voie de la paix et de l'harmonie avec ses voisins sans chercher à blâmer ces derniers ni à les impliquer dans un conflit interne qui doit être réglé par les Nicaraguayens eux-mêmes - je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération. (Signé) Arnolfo Pineda López, ministre des relations extérieures."

Le texte précité a été porté à la connaissance de l'Organisation des Etats américains et je vous prie de bien vouloir le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Roberto HERRERA CACERES
